



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 04 / 2025

Dossier complet le : 04 / 04 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-8765

1 Intitulé du projet

Aménagement des espaces publics extérieurs (parkings, voiries, liaison douce) rue Charles Sény et rue de la Goulette à AVESNELLES (59440) pour une superficie globale de 11 854 m².

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D'AVESNELLES

Raison sociale

MAIRIE

N° SIRET

2 1 5 9 0 0 3 5 8 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BADIDI

Prénom(s)

ANTOINE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. 2150 - 2*	Opération comprenant la réalisation d'aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités (81 places prévues). Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement des espaces publics de la rue Charles Séry – Rue de la Goulette à Avesnelles comprenant notamment :

- L'aménagement de 81 places de stationnements (dont 4 PMR et 3 pour véhicules électriques) ;
- La réfection de la voirie et trottoirs comprenant la création de 2 plateaux ralentisseurs et la création d'une liaison douce piétonne ;
- L'aménagement d'un espace de vie commun au niveau de l'école maternelle « Blanche Neige » ;
- Le traitement d'espaces verts et du mobilier urbain ;
- La mise en place de candélabres d'éclairage public ;
- L'aménagement d'un ouvrage d'art (pont) ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- Les travaux sur les réseaux secs (gaz, télécom, électricité etc.)

Le projet est divisé en 4 secteurs : Secteur école, secteur parking, secteur stade de foot et secteur rue de la Goulette.

Le projet ne requiert aucune démolition.

4.2 Objectifs du projet

Les aménagements proposés dans le cadre des travaux viendront enrichir et améliorer le quotidien des habitants.

Les objectifs du projet sont :

- Enrichir et améliorer le quotidien des habitants ;
- La réorganisation des stationnements et sécurisation de la circulation à proximité d'établissement scolaire et d'équipements sportifs (espace de vie commun, cheminement piéton, plateaux ralentisseurs...) ;
- Le développement des modes de déplacements doux (liaison douce) ;
- Le traitement des espaces publics et paysagers ;

La conception du projet sera soigneusement intégrée à son environnement notamment dans la qualité et la mixité des matériaux de surfaces propres à chaque usage, la gestion de l'eau et la création d'espaces végétalisés.

L'éclairage urbain sera modernisé dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie.

Enfin, l'économie circulaire sera privilégiée, avec une réflexion sur le réemploi des matériaux.

En somme, les principaux objectifs du projet sont : Concevoir un aménagement intégré à son environnement / Aménager un nouvel espace public végétalisé / Repenser la végétalisation dans une démarche environnementale.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par l'arrêté préfectoral portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaires du département du Nord en date du 26/02/2016 modifié en date du 02/05/2022. (cf cartographie annexe complémentaire 2.1)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans le périmètre de protection des monuments historiques - SUP AC1- Protection des MH (assiettes) - Fortifications. (Cf. annexe complémentaire 2.3)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est situé à proximité d'une Zone à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie. Le projet n'impacte pas cette zone. (cf. plan de zonage commune d'Avesnelles en annexe complémentaire 2.3)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Avesnelles est concernée par le PPRI Vallée de l'Helpe Majeure. Aucun PPRT ne s'applique sur la commune d'Avesnelles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvée le 20/12/2000 et révisé le 18/12/2009 et modifié le 12/12/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 site CASIAS est recensé dans la zone projet, il s'agit d'un ancien site industriel (Fondoir de suifs - SSP3968819). Ce dernier est en arrêt d'exploitation. Aucun sites BASOL sont présents dans la commune d'Avesnelles. (Cf annexe complémentaire 2.4).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage. (cf annexe complémentaire 2.5)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 ZNIEFF de type I est située non loin du projet (ZNIEFF 310013732 - Vallée de l'Helpe Majeur entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre (cf. annexe complémentaire - Annexe1). Au vu de la distance et des aménagements urbains présents entre le projet et la ZNIEFF, les potentiels d'accueil d'espèces d'intérêt présents dans celle-ci sont faibles.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	11854 m ²
Superficie réfection voirie	3703 m ²
Superficie cheminement piétonnier	3229 m ²
Superficie des espaces verts	2302 m ²
Emprise au sol dédiée aux stationnements	934m ² (81 places dont 4 PMR et 3 VE)
Superficie du bassin de rétention	83 m ² en caisson alvéolaire / 914 m ² en structure granulaires sous stationnements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue Charles Sény - Rue de la Goulette

Lieu-dit : _____

Localité : AVESNELLES

Code postal : 5 9 4 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 5 0 ° 1 1 ' 6 6 " 6 Lat. : 3 9 ° 4 5 ' 7 5 " 1

Point de d'arrivée : Long. : 5 0 ° 1 1 ' 7 9 " 3 Lat. : 3 9 ° 3 8 ' 9 3 " 6

Communes traversées :

AVESNELLES

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur : PLUi du Cœur de l'Avesnois approuvé le 18/12/2023.
Le projet est situé en zone UA et en zone UL (ULi1 - ULi2)

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

7. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

1. Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour tous-met, voir notice explicative

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, un équilibre entre les déblais et les remblais sera visé.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases pour une durée prévue maximum de 9 mois :

- Préparation du site ;
- Nivellement et terrassement du terrain ;
- Mise en place de nouveaux matériaux qualitatifs en surface ;
- Travaux de stationnements, cheminement et mise en œuvre de la gestion des eaux pluviales ;
- Aménagement paysager (signalisation, mobilier urbain sécuritaire, espaces verts...).

La circulation ne sera quasiment pas coupée pendant les travaux.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement, notamment par l'application de la charte "Chantier vert" qui vise à :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ;
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers ;
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier ;
- Favoriser une bonne organisation du chantier ;

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase exploitation, le principe de l'aménagement sera :

- La réorganisation des places de stationnements par l'aménagement d'un parking ;
- La sécurisation des piétons via la création d'espace de rencontre de type liaison douce ;
- L'aménagement d'un espace de vie commun près de l'école maternelle ;
- La sécurisation de la circulation par la mise en place de dispositifs de diminution de vitesse (2 plateaux surélevés) ;
- L'aménagement paysager ;
- La gestion des eaux pluviales par méthode alternative ;
- Un confort lumineux et un éclairage nocturne pour améliorer la sécurité de tous ;

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis d'aménager.

Le projet est soumis à une procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Rubriques 2.1.5.0.2° (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à +/- 850m de la zone d'étude (rue de la Goulette). Il est situé sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe, il s'agit des Remparts d'Avesnes-sur-Helpe identifiant : 59SC03 (cf annexe complémentaire 2.6)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement et/ou rejet dans un cours d'eau ou dans une nappe souterraine n'est attendu dans le cadre du projet (en phase travaux ou en phase exploitation). L'ensemble des surfaces de l'aménagement sont réalisées afin de favoriser la gestion des eaux pluviales par infiltration (parking en pavés drainant- bassin de rétention)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres et matériaux extraits seront triés et réutilisés au maximum sur site. L'économie circulaire sera privilégiée, avec une réflexion sur le réemploi des matériaux et une utilisation judicieuse des ressources locales. Si besoin, une évacuation en décharge appropriée sera mise en œuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est déjà équipé en réseaux d'adduction en eau potable et desservi par le réseau d'assainissement. Les seuls rejets correspondent aux eaux pluviales.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une haie bocagère identifiée sera arrachée sur une distance de 275m. Afin d'assurer le maintien du maillage bocager et de préserver la continuité écologique, il sera replanté en compensation sur une distance équivalente, en linéaire d'essences locales (cf plan de zonage- annexe complémentaire 2.3). L'éclairage de type LED mis en place prendra en compte la biodiversité et sera notamment adapté aux chiroptères.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000. (Cf cartographie espaces naturels et protégés - annexe complémentaire- Annexe 1)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en zone urbaine du PLUi, sur un espace en grande majorité urbanisé. Les habitats présents sur la zone d'étude ne sont pas des habitats à enjeux. La zone projet n'empiète sur aucune zone naturelle, agricole ou forestière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 sites ICPE classés non seveso identifiés sur la commune. La zone d'étude est éloignée de ces sites. Présence localisée en HAP dans les enrobés. Pas de canalisations de matières dangereuses recensées dans un rayon de 1000m. (Cf cartographies et fiches en annexe complémentaire)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par une zone à risque d'inondation (SUP: A4 A5 et PM1), zone d'expansion des crues d'aléa faible et moyen, zone potentiellement sujettes aux débordements de nappe (faible), risque sismique modérée, risque de retrait gonflement des argiles modéré et un risque modéré d'exposition au radon. Les travaux d'aménagements ont pris en compte ces contraintes. (cf annexe complémentaire)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic similaire à l'existant. Ce trafic sera cependant réduit en partie grâce à la diminution de la vitesse de circulation (30km/h) et la mise en place de plateaux ralentisseurs. Le projet vise également à favoriser les modes de déplacements doux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel dû aux engins de chantier et à leur déplacement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'aménagement n'est pas concernée par une zone tampon relative à une voirie classée en nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de générer des odeurs sur le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de vibration particulière sur le secteur, en dehors des périodes de travaux avec la présence d'engins lourds.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas concernée par des phénomènes vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas l'origine d'une augmentation des émissions lumineuses (amélioration de l'éclairage urbain - gestion adaptée dans les continuités écologiques).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'espace s'implante dans un secteur urbain d'ores et déjà éclairé. Le projet n'aura donc pas d'incidence supplémentaire à l'état actuel du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejets liquides supplémentaires. Les eaux pluviales seront raccordés au réseau communautaire et en infiltration.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans sa phase chantier, les déchets seront triés. Les seuls déchets correspondront aux déblais relatifs à la modification des sols dans le cadre du projet (enrobé); Ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore évacués vers une installation de stockage adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans un périmètre de protection aux titres des abords de monuments historiques. Le projet d'aménagement aura un impact positif sur le patrimoine en raison de la valorisation du parking actuel et une insertion paysagère soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant le chantier, la circulation et les accès aux abords de la zone sont susceptibles d'être temporairement perturbés. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de modification des activités humaines. Les terrains du projet ne sont, en l'état actuel, pas utilisés pour l'agriculture ou la sylviculture et sont classés en zone urbaine du PLUi. Aucune démolition ne sera effectuée. Le projet n'augmente pas la surface imperméabilisée mais une augmentation de la fréquentation humaine du site est à prévoir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet met en place certaines mesures ERC, à savoir :

En phase chantier :

- L'application de la charte « Chantier Vert »,
- La mise en œuvre de procédures particulières concernant le traitement des déchets,
- La prise en compte des enjeux environnementaux...

En phase exploitation :

- Une gestion des eaux pluviales collectées à l'échelle de son parcellaire, sur des surfaces qui aujourd'hui ne faisaient pas l'objet de rétention particulière. En ce sens, le projet améliore la situation existante en termes d'écoulements des EP (mise en œuvre d'ouvrage de rétention enterré avec rejet à débit limité vers le réseau EP de la ville) ;
- Un aménagement paysager (création d'espaces verts, qui seront traités avec soin afin de constituer un écran vert et coloré – les espèces seront choisies parmi les essences locales du PLUi) ;
- Un éclairage raisonné (lutte contre la pollution lumineuse par éclairage LED, adaptation au besoin des chiroptères) ;
- le développement des modes de déplacements doux,
- La réorganisation des stationnements et la sécurisation de la circulation (vitesse-circulation, traversée cycle et piétonne).

L'ensemble de ces mesures sera mis en place pour toute la durée des travaux. Les mesures de gestion de l'eau, de l'éclairage seront suivies avec beaucoup d'attention.

L'engagement du projet vise notamment une gestion optimisée de l'eau, de l'énergie ainsi que de nombreux autres critères environnementaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale du fait de son travail d'intégration, son emplacement et le traitement paysager proposer inexistant aujourd'hui. De plus :

-Le projet est situé en zone urbanisé, et n'a aucun impact sur la biodiversité,

-Le projet permet une amélioration quantitative et qualitative des espaces publics et de ses abords (sécurisation des traversées, développement des mobilités douces...)

-Le projet donne une place importante à l'insertion paysagère (l'aménagement d'un espace de vie commun et le déplacements doux par la plantation de végétaux, la gestion des eaux pluviales par méthode alternative...)

Le projet prend donc en compte les enjeux environnementaux en mettant en place des mesures adaptées amenant à un impact résiduel jugé nul sur l'environnement et la santé humaine.

Le projet permet la mise en place d'une économie circulaire et d'un réemploi des matériaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographie espaces naturels et protégés - Fiche technique - ZNIEFF Type 1 - Vallée de l'Helpe Majeure entre Ramousies et Noyelles-Sur-Sambre (Identifiant national : 310013732)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Cartographie PPB - Atlas des patrimoines (MH et site classé) - plan de zonage PLUi (ZH) - sites CASIAS / BASOL - carte de protection des ressources en eau souterraine	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Partie milieu naturel et risques : carte des SUP (A4-A5-PM1), fiches Géorisques et PPRI Vallée de l'Helpe Majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BADIDI

Prénom Antoine

Qualité du signataire Maire

À Avesnelles

Fait le 24/03/2025



Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXES OBLIGATOIRES – Demande d'examen au cas par cas
Zone d'étude – Rue Charles Sény Rue de la Goulette sur la commune d'Avesnelles (59440)

ANNEXE 1

Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

ANNEXE 3

Un plan de situation au 1/25 000

ANNEXE 4

Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

ANNEXE 5

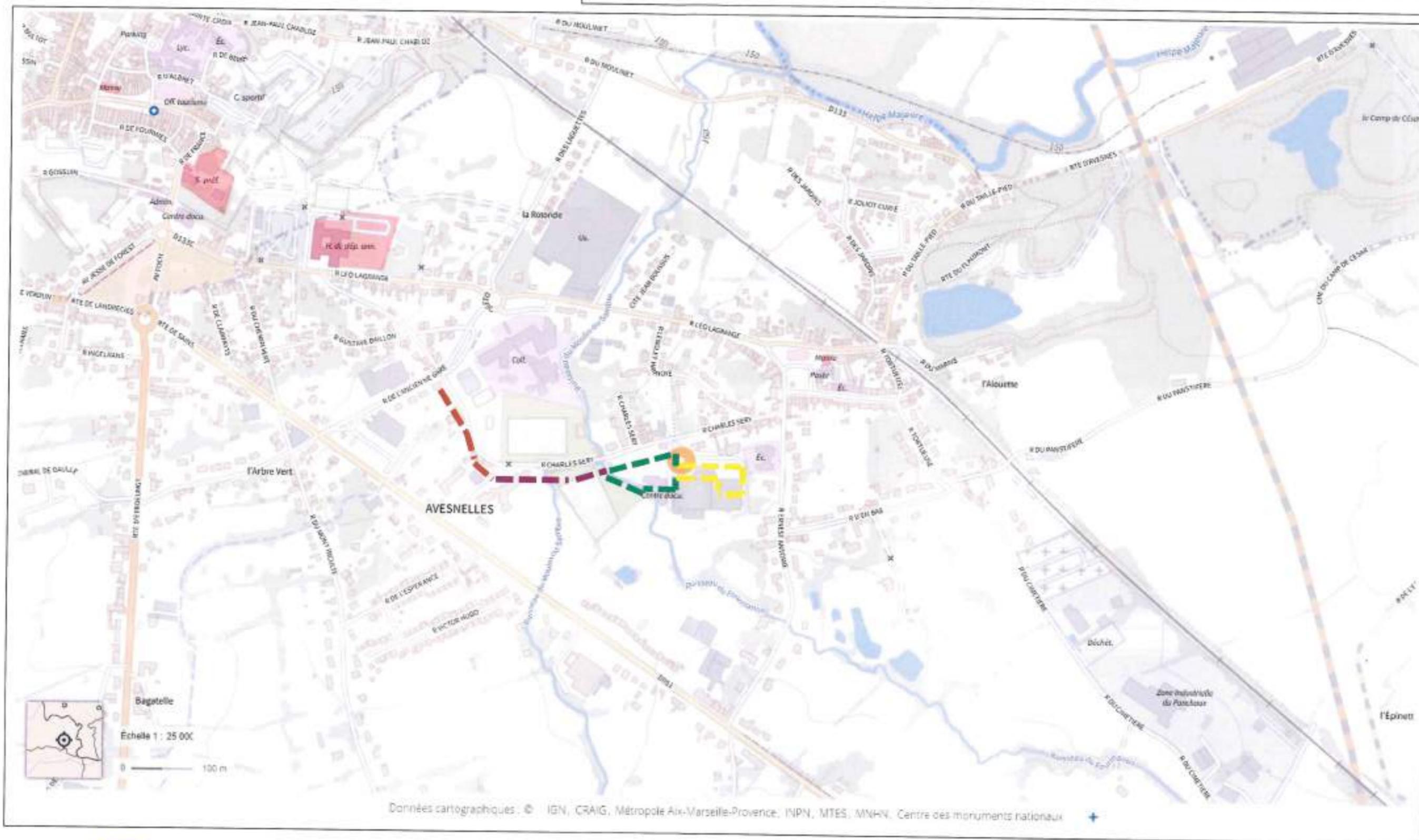
Plans du projet d'aménagement par secteur

Perspectives du projet d'aménagement de la zone école et parking

ANNEXE 3 - Aménagement Rue Charles Sény- Rue de la Goulette - AVESNELLES



PLAN DE SITUATION 1/25000 -ème

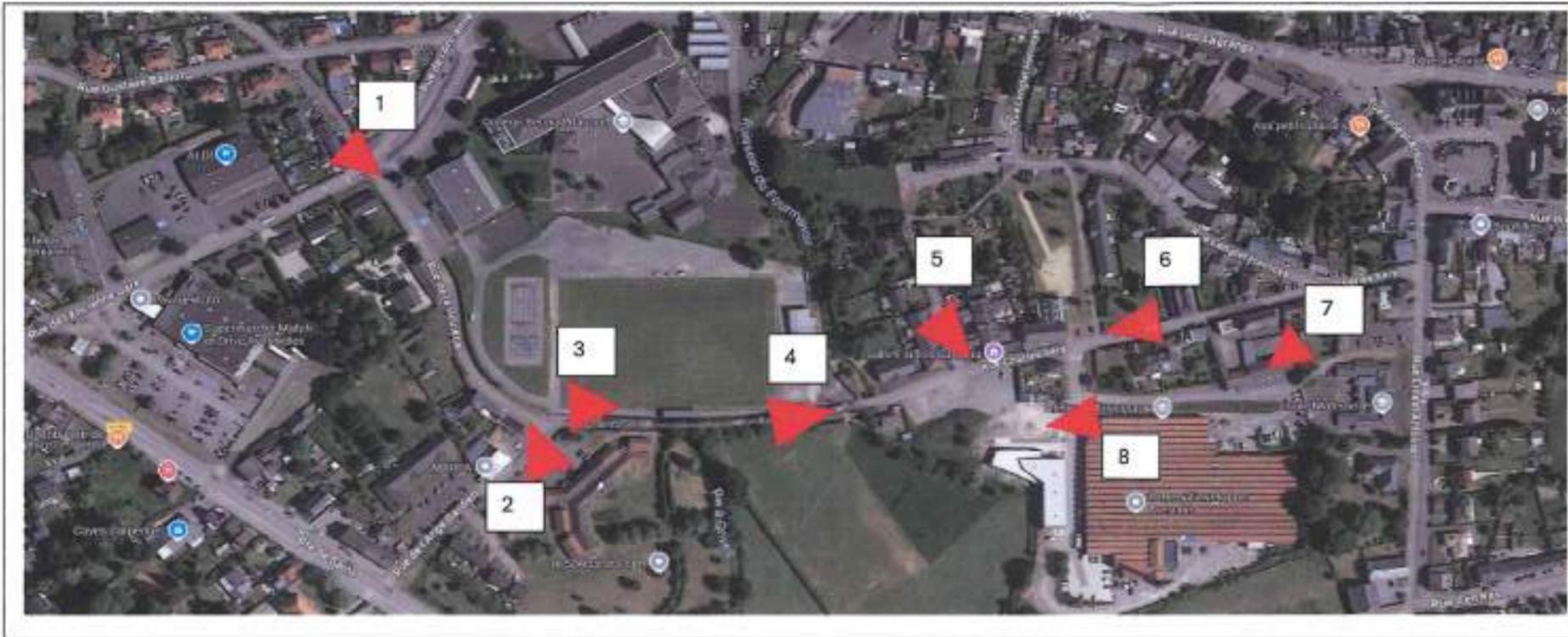


 Secteur école

 Secteur parking

 Secteur stade de foot

 Secteur rue de la Goulette



Vue 5



Vue 6



Vue 1



Vue 3



Vue 7



Vue 2



Vue 4



Vue 8

Légende Bordures/caniveaux

	Fil d'eau
	Bordure T2
	Bordure P1
	Caniveau CS1
	Lignage pavés à poser
	Voirie en enrobés noirs à créer
	Voirie parking en enrobés noirs à créer
	Trottoirs renforcé en enrobés à créer
	Trottoirs en enrobés à créer
	Trottoirs en béton désactivé à créer
	Stationnements en enrobés à créer
	Stationnement en dalles engazonnées à créer
	Stationnement en pavés infiltrants à créer
	Accotement et mise au propre en Gravillons 0/4 plantés à créer
	Espaces verts plantés à créer
	Espaces verts parc à créer (mélange de plantes herbacées)
	Espaces verts plantes grimpanles à créer
	Vivaces à planter
	Arbre à planter

Légende Réseaux divers

	BT - Câbles à poser
	BT - REMBT + MALT à poser
	Eclairage public - 4x 16mm ² sous fourreaux TPC + cuivre à poser
	Eclairage public - Candélabre double crosse - H=6.00m / 4.00m - LED à poser
	Eclairage public - Candélabre - H= 4.00m - LED à poser
	Eclairage public - Candélabre simple crosse - H=6.00m - LED à poser
	Eclairage public - Mât aiguille - H=8.00m - LED à poser
	Eclairage public - Spot de sol pour passage piéton à poser
	Eclairage public - Encastré de sol à poser
	Eclairage public - Borne à poser
	Eclairage public - luminaire passrelle poser
	Eclairage public - Chambre 40x40 à poser
	Eclairage public - Armoire de commande à poser
	Borne amovible
	Borne Foraine
	Borne IVRE

Légende Aménagements

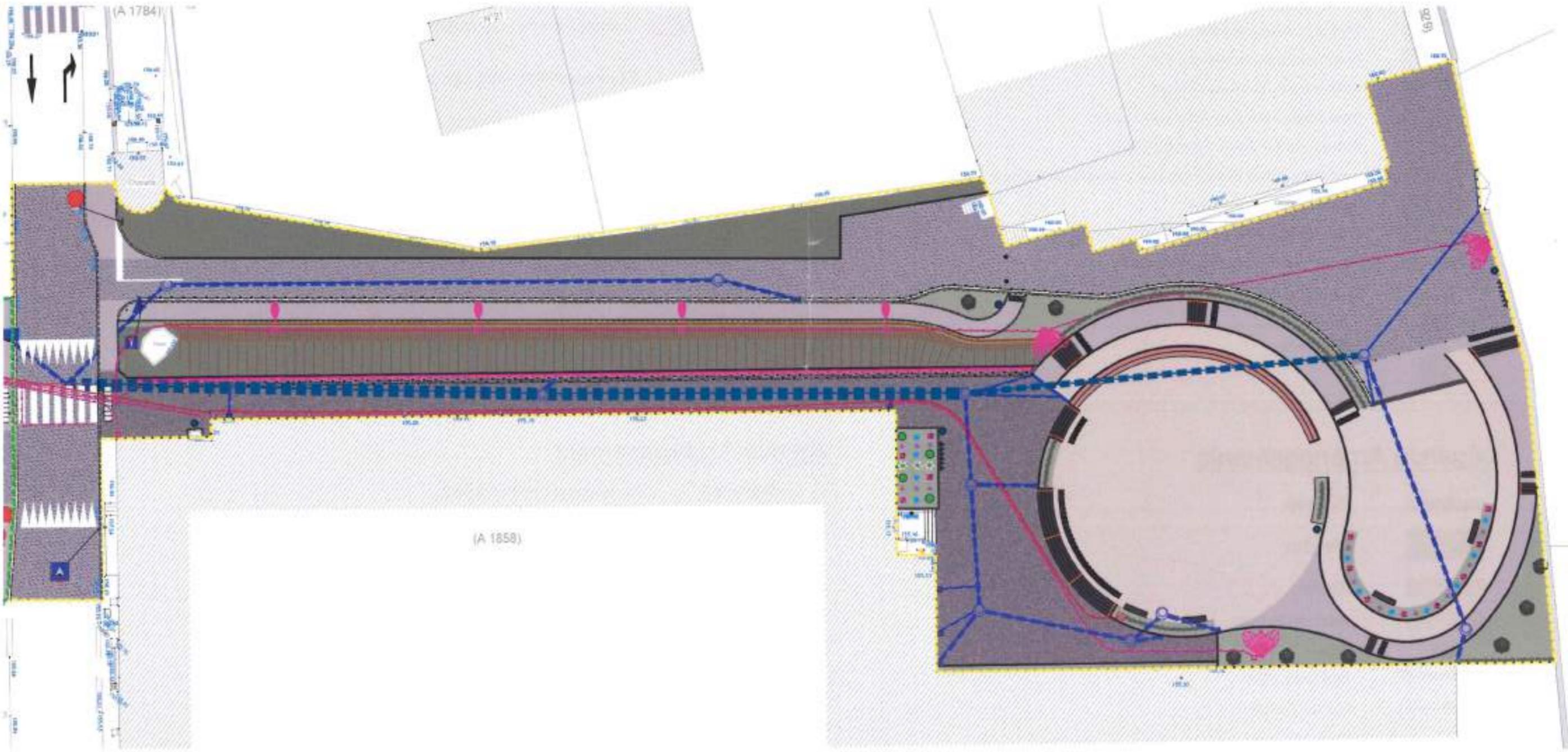
	Fil d'eau
	Marches
	Gradin
	Passerelle bois
	Banc
	Glissière bois
	Garde Corps
	Garde Corps
	Cloture Rigide, ht 2.00m

Légende Assainissement

	Canalisation EP PVC à poser
	Canalisation EP Béton à poser
	Regard de visite EP Ø1000mm à poser
	Bouche d'injection à poser
	Grille avaloir à poser
	Regard de branchement EP 40x40cm à poser
	Drain dans structure drainante à créer
	Bassin de rétention étanche à créer

ANNEXE 5- PLAN DU PROJET D'AMENAGEMENT

Secteur école



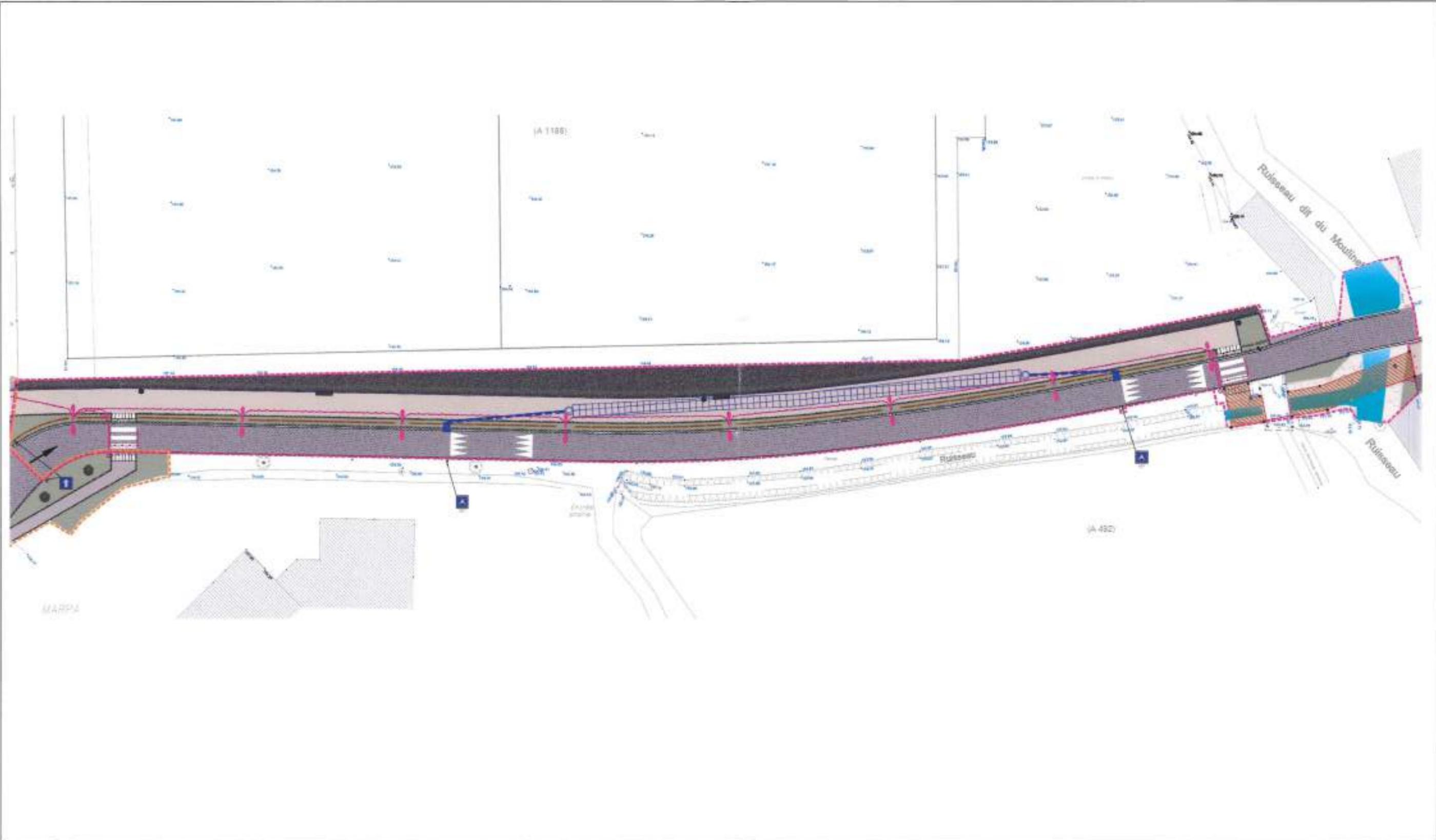
ANNEXE 5- PLAN DU PROJET D'AMENAGEMENT

Secteur parking

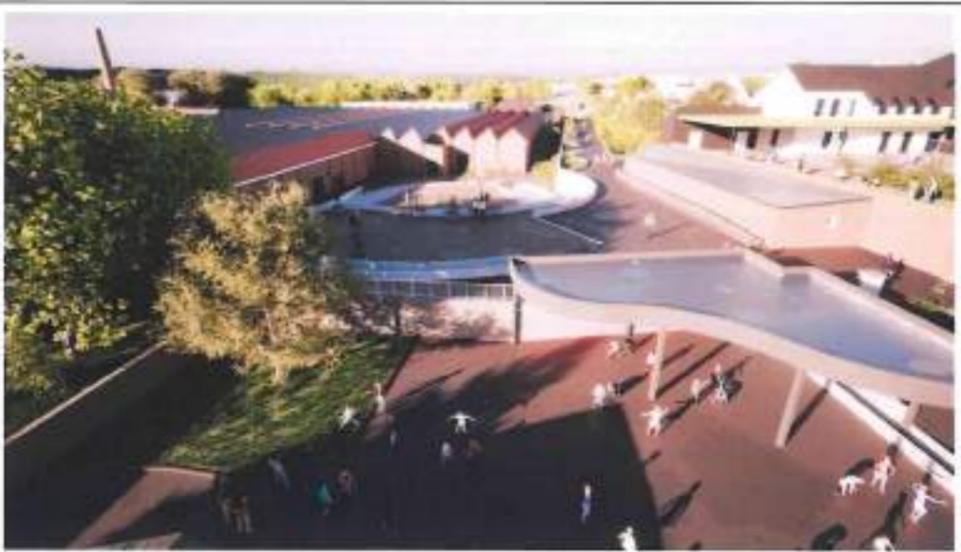


ANNEXE 5- PLAN DU PROJET D'AMENAGEMENT

Secteur stade de foot



PERSPECTIVES DU PROJET



Secteur école



Secteur école – Espace de vie



Secteur parking



Secteur parking



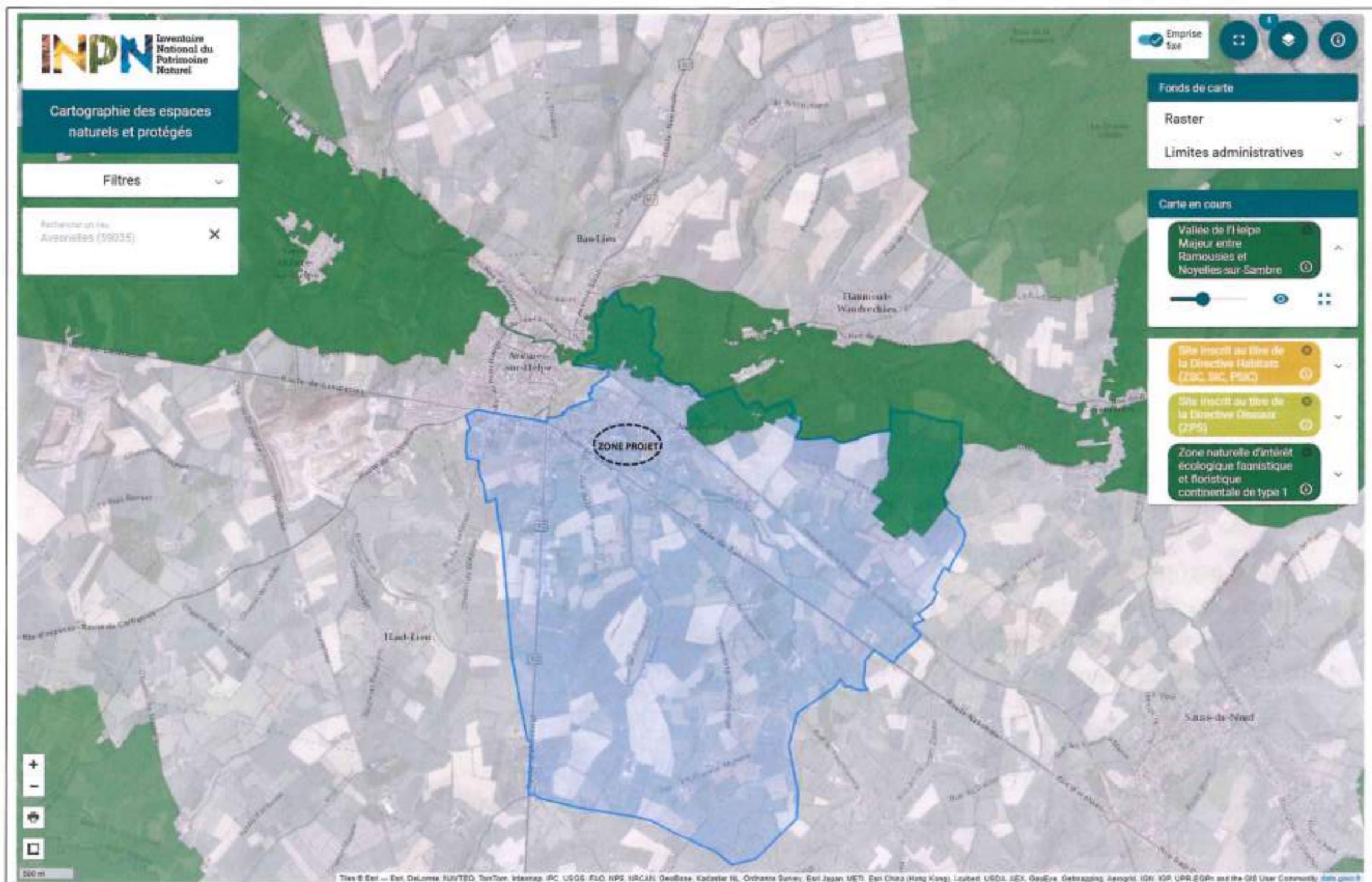
Secteur parking – Cheminement piétons

ANNEXES COMPLEMENTAIRES – Demande d'examen au cas par cas

Zone d'étude – Rue Charles Sény Rue de la Goulette sur la commune d'Avesnelles (59440)

- Annexe 1** Cartographie des espaces naturels et protégés (ZNIEFF Type I).
Fiche technique – CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC,- 310013732, Vallée de l'Helpe Majeur entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre. - INPN, SPN-MNHN Paris, 16P.
- Annexe 2** 2.1 Cartographie + liste des classements sonore des infrastructures pour la commune d'Avesnelles,
2.2 Extrait de Atlas des patrimoines (protection au titre des MH - site classé le plus proche de la zone d'étude – Remparts d'Avesnes-Sur-Helpe (identifiant : 59SC03),
2.3 Localisation de la zone projet et extrait plan de zonage d'Avesnelles,
2.4 Cartographie et fiches des sites CASIAS/BASOL,
2.5 Cartographie de protection des ressources en eau souterraine,
- Annexe 3** Partie milieu naturel et risques
2.1 Carte des SUP (servitudes A4-A5-PM1),
2.2 Fiches Géorisques pour risques naturels et technologiques,
2.3 PPRI Vallée de l'Helpe Majeur.

ANNEXE 1 – Cartographie des espaces naturels et protégés

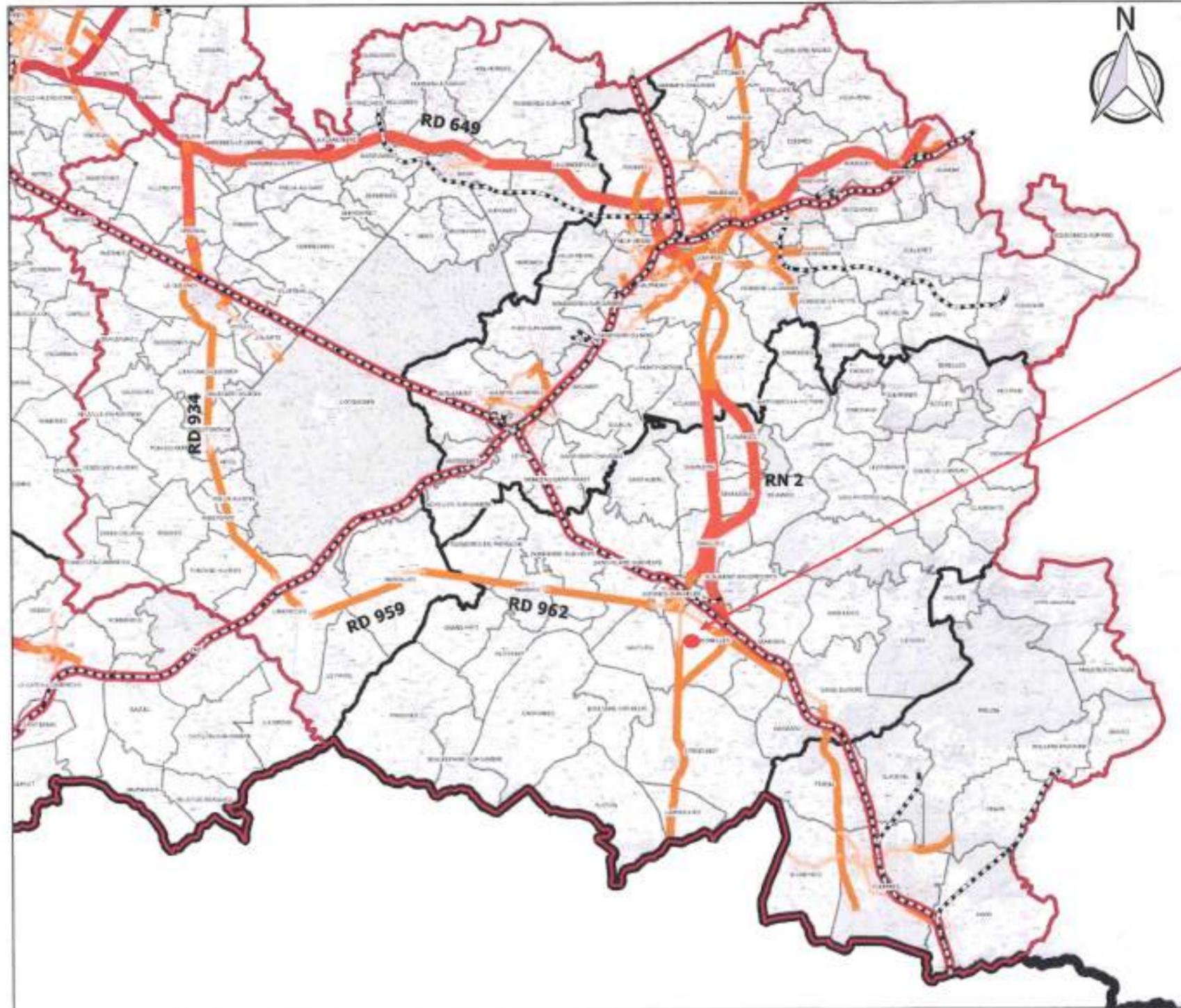


Lien d'accès pour la fiche technique CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, - 310013732, Vallée de l'Helpe Major entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre. - INPN, SPN-MNHN Paris, 16P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013732.pdf>

ANNEXE 2

2.1. Cartographie des classements sonores des infrastructures – Commune d'Avesnelles

Classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaires



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Janvier 2017

ZONE
PROJET

Légende

--- Voies ferrées

Classement sonore - Isolement acoustique
de part et d'autre de l'infrastructure

■ Catégorie 1 - isolement acoustique de 300m

■ Catégorie 2 - isolement acoustique de 250m

■ Catégorie 3 - isolement acoustique de 100m

■ Catégorie 4 - isolement acoustique de 30m

■ Catégorie 5 - isolement acoustique de 10m
(concerne uniquement la commune de
Maubeuge)

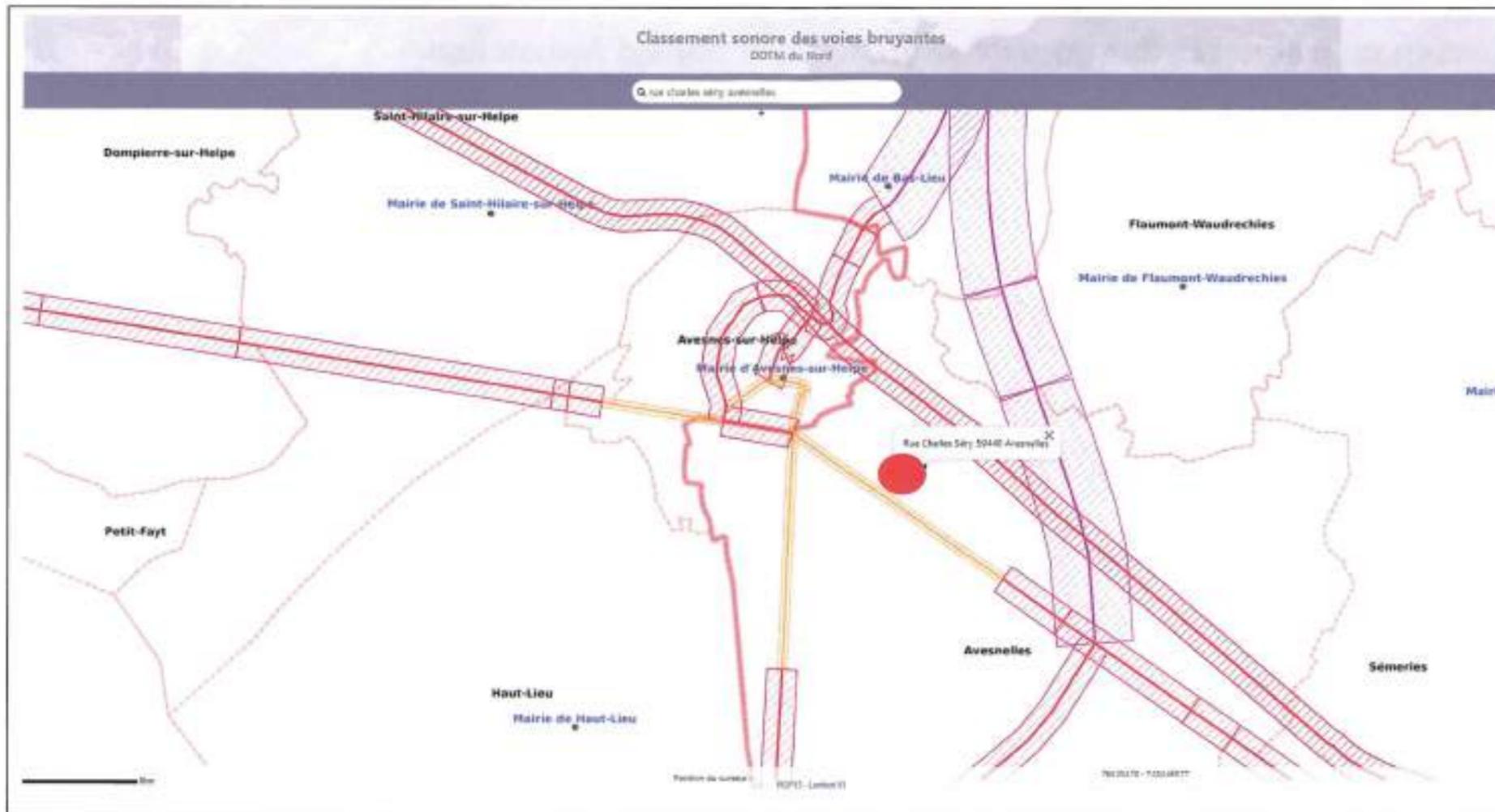
□ Limite arrondissement

□ Limite EPCI

Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de
soins, d'action sociale, d'hébergement à caractère
touristique doivent présenter un isolement acoustique
minimum contre les bruits extérieurs

0 5 10 km

Source : DDTM 59



Révision du classement sonore des infrastructures routières - Commune de AVESNELLES

Gestionnaire	Catégorie initiale	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie nouvelle	Evolution de la catégorie
CG59	3	D951	PANNEAU FIN D'AGGLO.	LIM.COM. DE SEMERIES	Tissu ouvert	3	=
CG59	3	D951	PANNEAU FIN D'AGGLO.	LIM.COM. DE SEMERIES	Tissu ouvert	3	=
CG59	4	D951	LIM.COM. D'AVESNES	PANNEAU ENTREE D'AGGLO.	Tissu ouvert	4	=
CG59	4	D951	PANNEAU ENTREE D'AGGLO.	PANNEAU FIN D'AGGLO.	Tissu ouvert	4	=
CG59	3	D951	PANNEAU FIN D'AGGLO.	LIM.COM. DE SEMERIES	Tissu ouvert	3	=
DIRN	3	N2	ECHANGEUR D'AVESNELLES	LIM.COM. D'ETROEUNGT	Tissu ouvert	3	=
DIRN	3	N2	LIM.COM. DE FLAUMONT-WAUDRECHI	GIRATOIRE D'AVESNELLES	Tissu ouvert	2	+
DIRN	3	N2	PANNEAU ENTREE AGGLO.	LIM.COM. D'AVESNES SUR HELPE	Tissu ouvert	4	-
DIRN	3	N2	LIM.COM. D'ETROEUNGT	PANNEAU ENTREE AGGLO.	Tissu ouvert	3	=

2.2. Extrait Atlas des patrimoines

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Commune d'Avesnelles

Un site du ministère de la Culture

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

Atlas des patrimoines

Recherche simple
Recherche avancée
Gérer l'affichage de la légende

Ma sélection

- Site classé ou inscrit - Nord-Pas-de-Calais
- Sites classés - Hauts-de-France - 32
- Sites inscrits - Hauts-de-France - 32
- Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1)
- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH
- Sites patrimoniaux remarquables (AC1)
- Sites patrimoniaux remarquables
- Immeubles classés ou inscrits - Nord
- Données externes
- Territoires renseignés
- Fonds de carte

Télécharger

Informations

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Nord - 59

Identifiant	1910152400
Type de SUP	R500
Appellation	Fortifications
Catégorie	AC1
Localisation	59036 [Avesnes-sur-Helpe ; 59035] Avesnelles
Identifiant Monument Historique	18VZKW
Acte associé	Arrêté préfectoral le 1995-06-23
Précision	Plus précis que le cadastre
Date de mise à jour	2022-11-25
Région	32
Département	59
Commune	Avesnes-sur-Helpe

ZONE PROJET

km
0 01 02

Geoportail
Copies de données d'application

Site classé le plus proche de la zone d'étude – Remparts d'Avesnes-Sur-Helpe (identifiant : 59SC03)

Un site du ministère de la Culture

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

Atlas des patrimoines

Recherche simple
Recherche avancée
Gérer l'affichage de la légende

Ma sélection

- Site classé ou inscrit - Nord-Pas-de-Calais
- Sites classés - Hauts-de-France - 32
- Sites inscrits - Hauts-de-France - 32
- Protection au titre des abords de monuments historiques
- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH
- Sites patrimoniaux remarquables (AC4)
- Sites patrimoniaux remarquables
- Immeubles classés ou inscrits - Nord-Pas-de-Calais

Données externes

- Territoires renseignés
- Fonds de carte

Télécharger

Informations

Sites classés - Hauts-de-France - 32	
Identifiant	59 SC 03
Identifiant unique	59SC03
Protection	Classé
Nom du site	Remparts d'Avesnes-sur-Helpe
Commune	AVESNES-SUR-HELPE
Département	59
Perception	En belvédère
Propriété	Publique et privée
Dominion	Historique-fortif
Année de l'arrêté	1932
Acte	Décret
Date de protection	16/11/1932
Mise à jour	22/10/2014
Référentiel	BD Carthage
Précision	DC
Echelle	1000.00
Surface en m²	11952.21
Surface en Ha	1.20
Créateur de classement	Nos spécific
INTER_BIO	F

ZONE PROJET

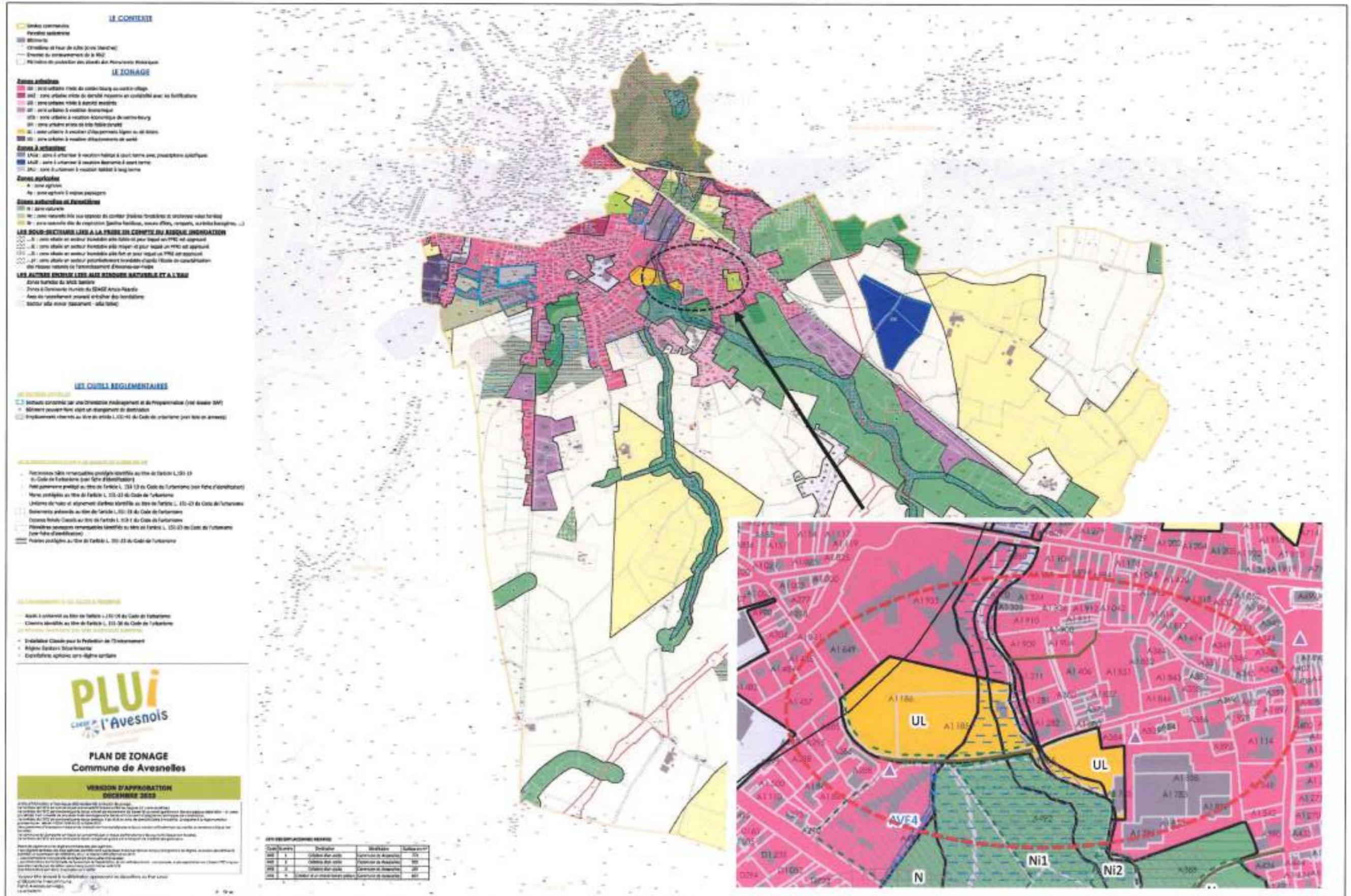
0 0.1 0.2

2.3. Localisation de la zone d'étude

Emprise du projet



2.3. Plan de zonage commune d'Avesnelles



PLAN DE ZONAGE
Commune de Avesnelles

VERSION D'APPROBATION
DÉCEMBRE 2013

Le Plan de Zonage est un document d'urbanisme qui définit les zones d'habitat, d'activités, d'agriculture, d'espaces verts, etc. Il est approuvé par le conseil municipal de la commune. Le Plan de Zonage est un document d'urbanisme qui définit les zones d'habitat, d'activités, d'agriculture, d'espaces verts, etc. Il est approuvé par le conseil municipal de la commune.

LE CONTEXTE

-  Limites communales
-  Parcelles cadastrales
-  Bâtiments
-  Cimetières et lieux de culte (croix blanches)
-  Emprise du contournement de la RN2
-  Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques

LE ZONAGE

Zones urbaines

-  UA : zone urbaine mixte de centre-bourg ou centre-village
-  UA2 : zone urbaine mixte de densité moyenne en covisibilité avec les fortifications
-  UB : zone urbaine mixte à densité modérée
-  UE : zone urbaine à vocation économique
-  UEb : zone urbaine à vocation économique de centre-bourg
-  UH : zone urbaine mixte de très faible densité
-  UL : zone urbaine à vocation d'équipements légers ou de loisirs
-  US : zone urbaine à vocation d'équipements de santé

Zones à urbaniser

-  1AUa : zone à urbaniser à vocation habitat à court terme avec prescriptions spécifiques
-  1AUE : zone à urbaniser à vocation économie à court terme
-  2AU : zone à urbaniser à vocation habitat à long terme

Zones agricoles

-  A : zone agricole
-  Ap : zone agricole à enjeux paysagers

Zones naturelles et forestières

-  N : zone naturelle
-  Nc : zone naturelle liée aux espaces de corridor (lisières forestières et anciennes voies ferrées)
-  Nr : zone naturelle dite de respiration (jardins familiaux, coeurs d'îlots, remparts, auréoles bocagères, ...)

LES SOUS-SECTEURS LIES A LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION

-  ...i1 : zone située en secteur inondable aléa faible et pour lequel un PPRI est approuvé
-  ...i2 : zone située en secteur inondable aléa moyen et pour lequel un PPRI est approuvé
-  ...i3 : zone située en secteur inondable aléa fort et pour lequel un PPRI est approuvé
-  ...pi : zone située en secteur potentiellement inondable d'après l'étude de caractérisation des risques naturels de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

LES AUTRES ENJEUX LIES AUX RISQUES NATURELS ET A L'EAU

-  Zones humides du SAGE Sambre
-  Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
-  Axes de ruissellement pouvant entraîner des inondations
-  Secteur aléa minier (tassement - aléa faible)

LES OUTILS REGLEMENTAIRES

LES SECTEURS DE PROJET

-  Secteurs concernés par une Orientation Aménagement et de Programmation (voir dossier OAP)
-  Bâtiment pouvant faire objet un changement de destination
-  Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de urbanisme (voir liste en annexes)

LES ELEMENTS PARTICIPANT A LA QUALITE DU CADRE DE VIE

-  Patrimoines bâtis remarquables protégés identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
-  Petit patrimoine protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
-  Mares protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
-  Linéaires de haies et alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
-  Boissements préservés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
-  Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
-  Périmètres paysagers remarquables identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
-  Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

LES CHEMINEMENTS ET LES ACCES A PRESERVER

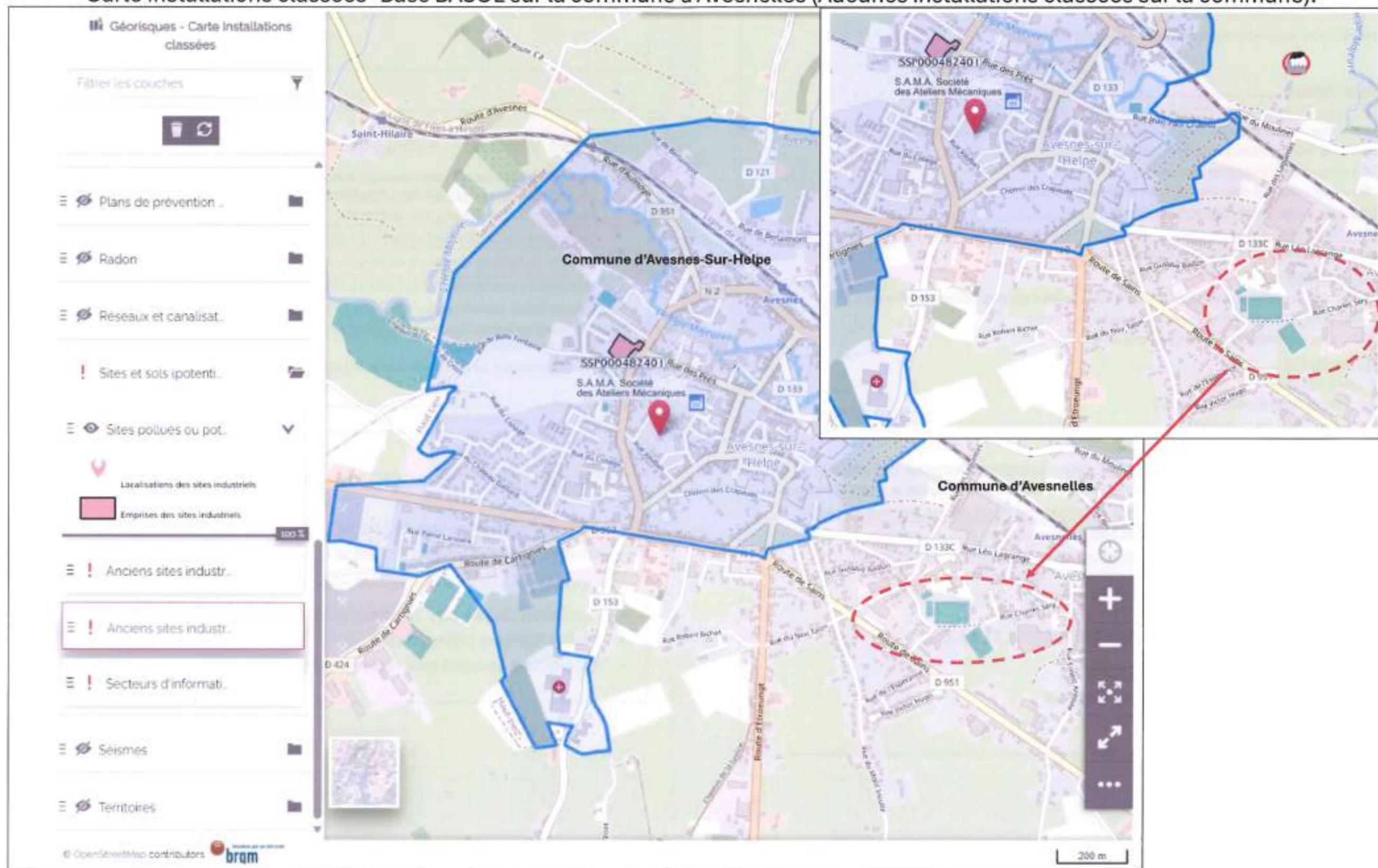
-  Accès à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
-  Chemins identifiés au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'urbanisme

LES REGIMES SANITAIRES DES SITES AGRICOLES IDENTIFIES

-  Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
-  Régime Sanitaire Départemental
-  Exploitations agricoles sans régime sanitaire

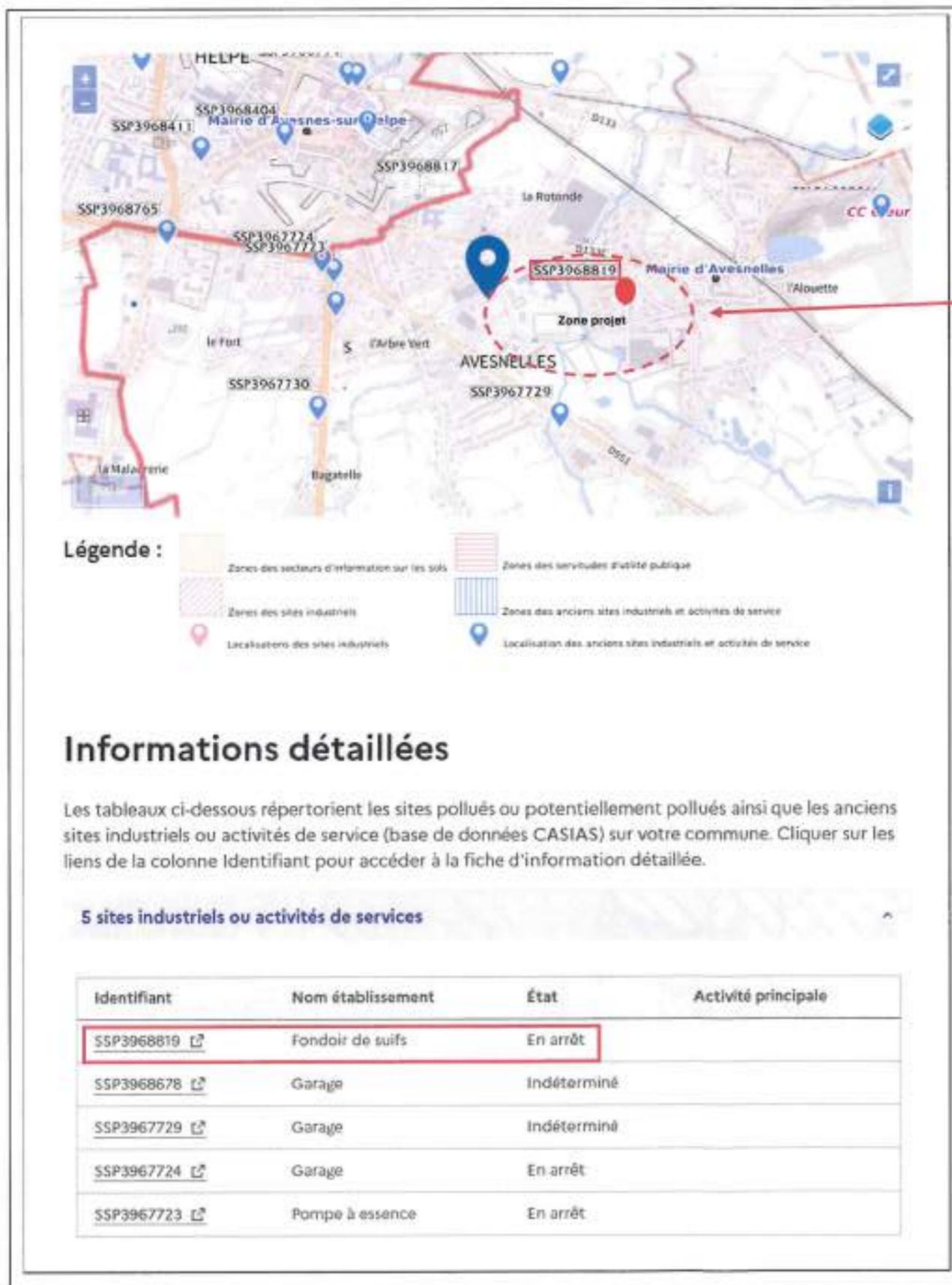
2.4 Cartographie et fiches des sites CASIAS/BASOL (sites pollués)

Carte Installations classées- Base BASOL sur la commune d'Avesnelles (Aucunes installations classées sur la commune).

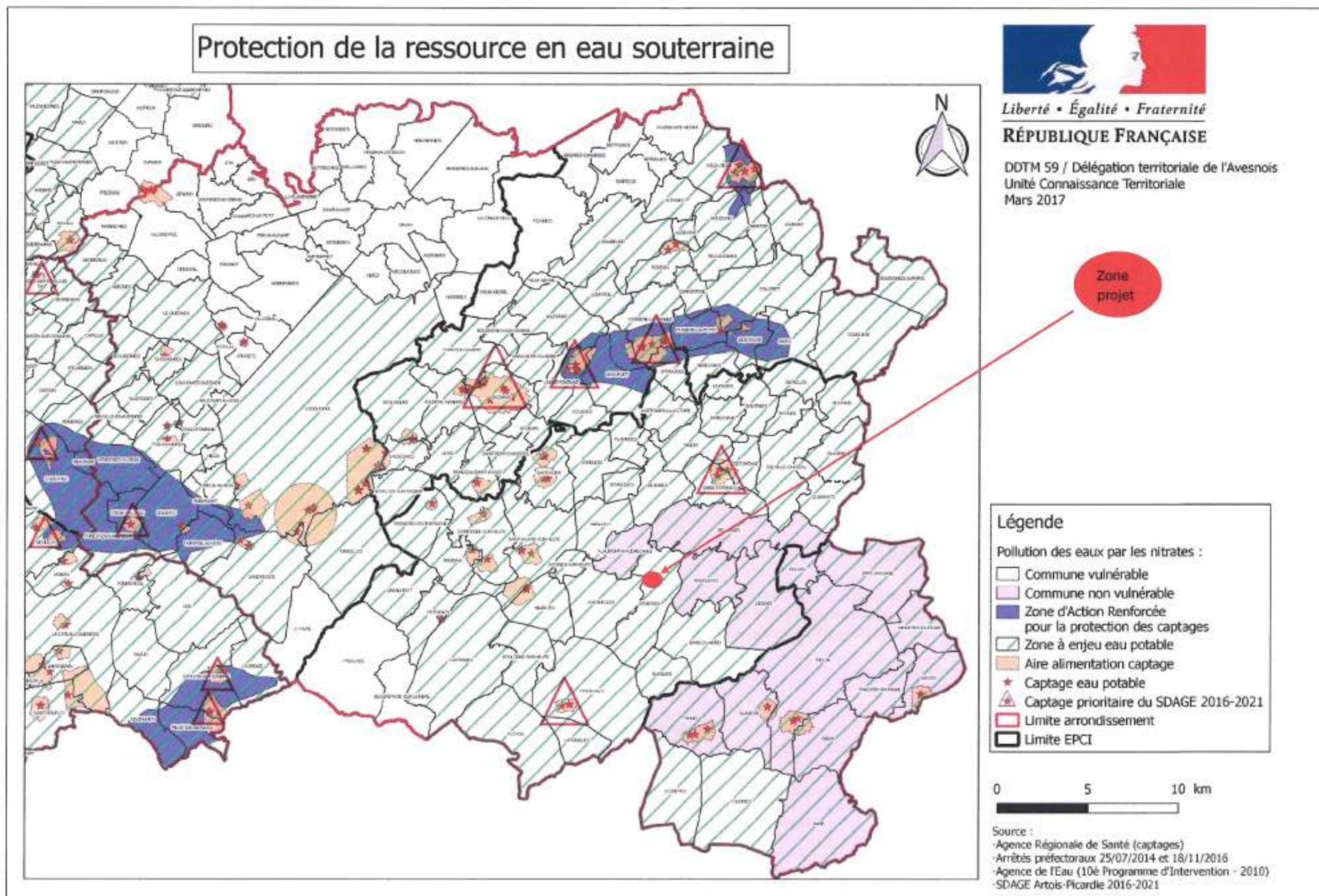


Carte des anciens sites pollués ou potentiellement pollués. Base de données CASIAS sur la commune d'Avesnelles

5 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m de la zone projet dont 1 est recensé dans la zone projet. Ce site est en arrêt.

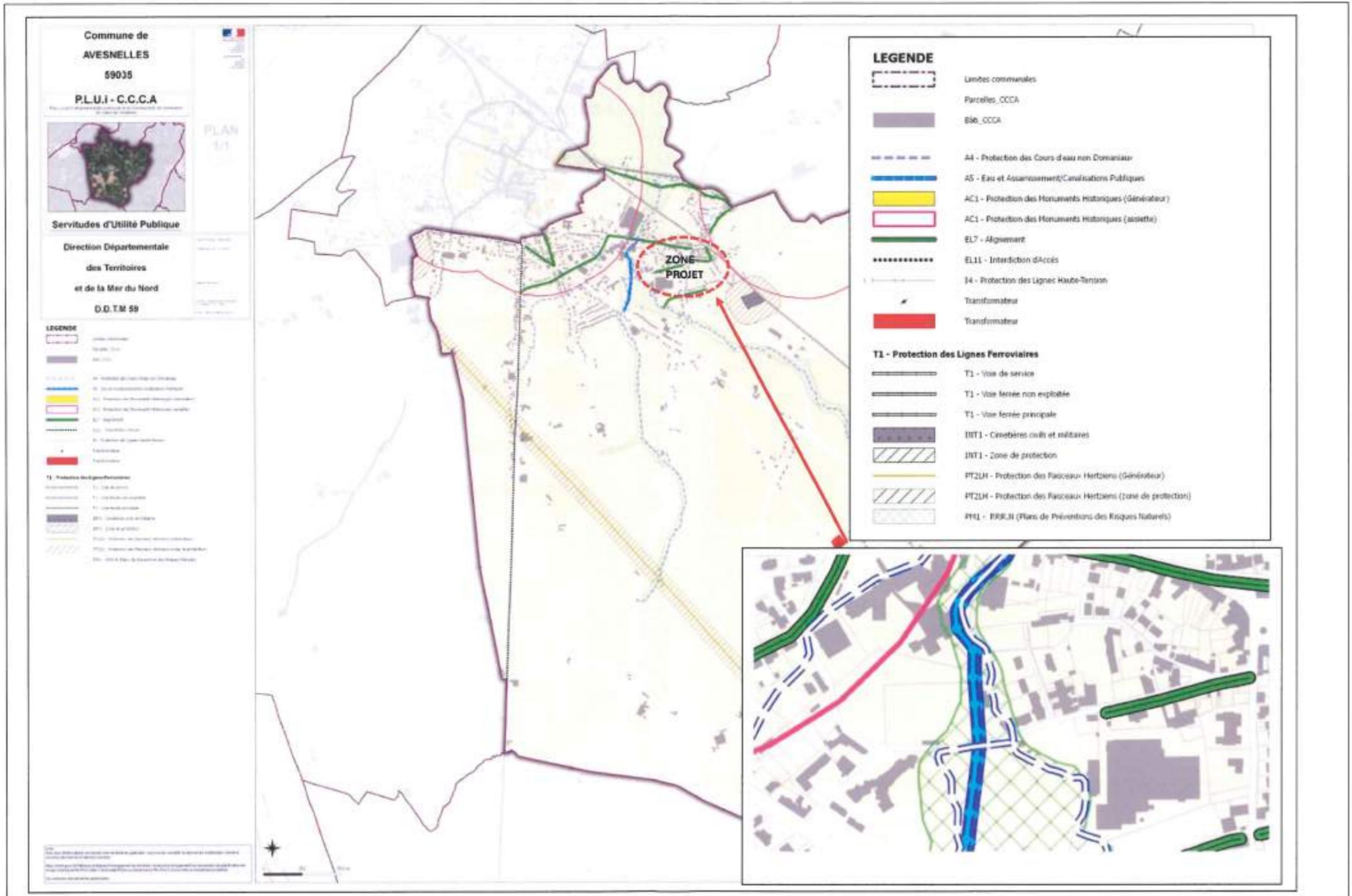


2.5 Cartographie de protection des ressources en eau souterraine



Annexe 3- Partie milieu naturel et risques

2.1 Carte des SUP (servitudes A4-A5-PM1)



2.2 Fiches Géorisques - Risques naturels et technologiques

Adresse recherchée :

Rue Charles Séry, 59440
Avesnelles (parcelle : 000-
0A-1783)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

5 Risques naturels identifiés :



INONDATION

à mon adresse :
INCONNU

sur ma commune :
EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

à mon adresse :
INCONNU

sur ma commune :
EXISTANT



SÉISME

à mon adresse :
MODÉRÉ

sur ma commune :
MODÉRÉ



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

à mon adresse :
MODÉRÉ

sur ma commune :
MODÉRÉ



RADON

à mon adresse :
FAIBLE

sur ma commune :
FAIBLE

1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS

à mon adresse :
CONCERNÉ

sur ma commune :
CONCERNÉ

Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :

- AZI : Vallée de l'Helpe Majeure**

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.
- PAPI : PAPI Sambre**

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 59DREAL20200002.
Il couvre les aléas et sous aléas :
inondation
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.
- DDRM : DDRM59**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
inondation

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Risque d'inondation près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1630434A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2016	07/12/2016
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800324A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1998	22/08/1998
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400004A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/12/1993	15/01/1994
NOR19850314	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/11/1984	29/03/1985

Risque de remontées de nappe près de chez moi

Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

- Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes.
- L'indication de fiabilité associée à votre zone est : FAIBLE

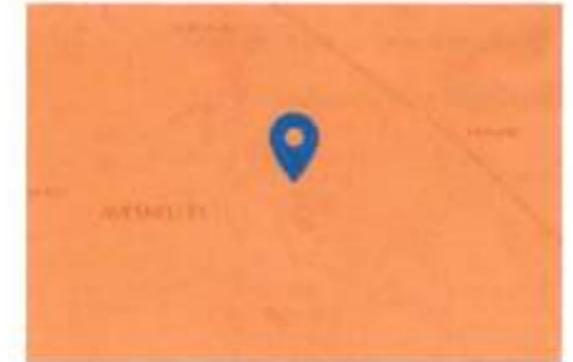
Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :

DDRM : DDRM59

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

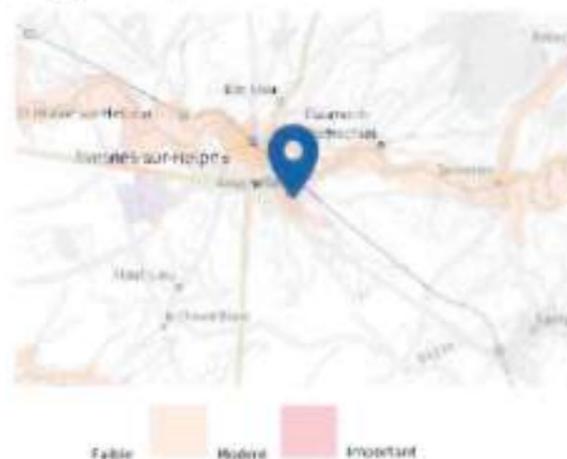
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :

RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

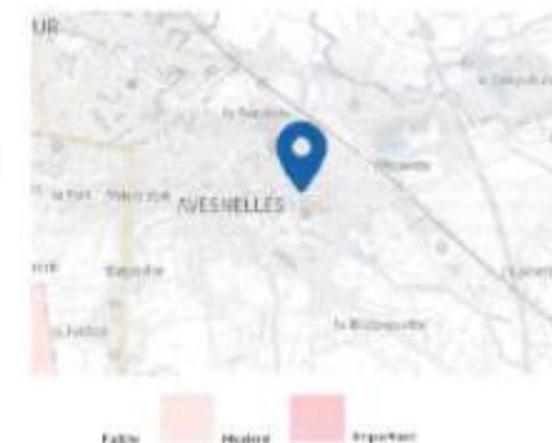
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune. Cliquer sur les liens de la colonne identifiant pour accéder à la fiche

2 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3968819	Fondoir de suifs	En arrêt	
SSP3967729	Garage	Indéterminé	

